

Destinataire de votre paiement :

Centre des Finances publiques
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Téléphone 05 65 20 57 10
Horaire d'ouverture LMJV 8h30 - 12h00
Mél T046090@DGFIP FINANCES GOUV FR

Centre des Finances Publiques
PAIERIE DEPARTEMENT DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

8308-013101-0034-2



Emetteur de la créance :

SYDED DU LOT
BUDGET PRINCIPAL DECHETS
504 ROUTE DES MATALINES
46 150 CATUS

DES MAISONS POUR DEMAIN
ROUTE DE CARLANE
46250 CAZALS

Téléphone 05 65 21 61 63
Horaires L au J 9h - 12h30 puis 13h30-17h,
V fin à 16h30
TVA Intra FR38453372997
Mél monpassdechets@syded-lot.fr

Code usager 021363
Ref Portail ZXHVDPDU
Abonné DES MAISONS POUR DEMAIN
ROUTE DE CARLANE
CAZALS

Facture n° 2026-0003-2603000533- du 26/03/2026
Période de facturation : 01/01/2025 - 30/04/2025

AVIS DES SOMMES A PAYER
FACTURE DECHETS

Part Variable: Dépôts 54,00 €
TOTAL TTC 54,00 €
A régler sous 30 jours

- Une possibilité de recours amiable peut être envisagée. Dans ce cas, prendre contact directement avec les services du SYDED du LOT
- Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'Instance si le montant de créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article L221-4 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.
Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle.
Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de Grande Instance
Paiement par internet sur le site <http://www.payfip.gouv.fr>. Identifiant Collectivité PAYFIP: 091879. Référence : 2026-01-00-2603000533
Autres modalités de règlement disponibles au verso

1/2

Partie à détacher en suivant les pointillés

Montant en euros
54,00 €



Dater, signer et envoyer le TIP sous pli affranchi dans l'enveloppe jointe

Pensez à joindre un RIB pour votre premier paiement

###

Mandat de paiement (GPA) : en agissant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des versements à votre banque pour débiter votre compte et vous engagez à débiter votre compte jusqu'à concurrence du montant du mandat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque vers les mandats de paiement. Vous devez présenter aux services de paiement de votre banque le mandat de paiement dûment rempli et signé. Vous devez présenter aux services de paiement de votre banque le mandat de paiement dûment rempli et signé. Vous devez présenter aux services de paiement de votre banque le mandat de paiement dûment rempli et signé.

Le présent document a valeur de mandat de paiement. Vous devez présenter aux services de paiement de votre banque le mandat de paiement dûment rempli et signé.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

DES MAISONS POUR DEMAIN
ROUTE DE CARLANE
46250 CAZALS

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat TIPSEPA04609000100000260300053326
ICS FR06ZZZ549019
Références 2026 01-00-2603000533
Créancier Syded du Lot

Montant : 54,00 €

**CENTRE D' ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9**

001100100266 DES MAISONS POUR D

941133000175 29180000026030005330460904963706

5400

Libellé Article	Lieu Dépôt / Badge	Date	Quantité	Unité
Accès déchèteries pour 12 mois	/	04/04/25	1,00	U

Désignation	Quantité	PU HT	Unité	Taux TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
Part Variable: Dépôts					45,00 €	9,00	54,00 €
Accès déchèteries pour 12 mois	1,00	45,000 €	U	20,00	45,00 €	9,00	54,00 €
					45,00 €	9,00	54,00 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Paiement par Internet sur le site <http://www.payfip.gouv.fr> :
Identifiant Collectivité PAYFIP 091879. Référence : 2026-01-00-2603000533

Par virement :
IBAN : FR643000100246C460000000047
BIC : BDFEFRPPCCT

En espèces, dans la limite de 300 €, ou **par carte bancaire**, muni du présent avis, au Centre de Gestion Comptable (SGC) de Cahors :
LMJV : 8h30 – 12h00.

Par chèque bancaire ou postal à l'adresse présente sur le TIP SEPA, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATION

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues, ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service déchèterie du SYDED du LOT dont les coordonnées sont indiquées au recto.

Si vous avez une réclamation à formuler, adressez-la au SYDED du LOT. Dans cette hypothèse, veuillez en aviser le comptable en n'omettant pas de rappeler, dans votre correspondance, les références de la facture ainsi que vos coordonnées (nom, adresse, téléphone).

Le SYDED du LOT collecte des données personnelles et les traite par voie informatique afin de gérer la redevance spéciale, les apports en quai de transfert et en déchèterie.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants: Trésor Public.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données dpd@cdg46.fr